

**COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026 à 20 H 30**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absent : 1 (représenté)
Exclus : 0

Date de la convocation : 21 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 Avril à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent VANTIN, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 16 Février 2026,
- 2°) - Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 20 Mars 2026,
- 3°) - Décisions prises par Mr le Maire par délégations,
- 4°) - Vote des taux d'imposition 2026,
- 5°) - Présentation et vote des budgets primitifs 2026 : commune, assainissement et photovoltaïque,
- 6°) - Subventions allouées aux associations pour l'année 2026,
- 7°) - Rénovation maison « La Forge » : validation des devis et demande d'aide auprès du Conseil Départemental,
- 8°) - Achat de petit matériel : validation des devis et demande d'aide auprès du Conseil Départemental,
- 9°) – Questions diverses.

Etaient présents :

M.Mme Daniel PELISSE, Léticia SEBASTIAN, Damien LABAUME, Valérie DUFRENOY, Sylvie BACOU, Valérie BOYER, Bettina COUDERC, Estelle CROUZIL, Marc DESSERRE, Pierre LUX, François PECHMEJA, Véronique PREST, Dominique SOCODOYBEHERE,

Absents : Mr Franck DIDELIN qui a donné pouvoir à Mme Léticia SEBASTIAN

Secrétaire de séance : Mr Pierre LUX

La séance est ouverte à 20 H 39

* * *

DOSSIER N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 FEVRIER 2026

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

DOSSIER N° 2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

DOSSIER N° 3 : DECISIONS PRISES PAR Mr LE MAIRE PAR DELEGATIONS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ».

Monsieur VANTIN donne toutes les explications utiles sur les différents devis validés.

OBJET	MONTANT TTC
COMMUNE :	
BEZIAN SECURITE : clés bâtiments communaux	341.69 €
MANUFACTURE DRAPEAUX : pupitre	391.78 €
BRUNEAU : tampons	114.30 €
DEFIM : diagnostic immobilier plomb	455.00 €
ASSAINISSEMENT :	
VEOLIA : intervention urgence camion hydrocureur	239.44 €

DOSSIER N° 4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Délibération N° 2026-23 + Etat 1259 N° 2026-27

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil, conformément à l'avis du groupe de travail « finances », d'augmenter comme suit les taux en 2026 :

	Taux de base 2025	Taux proposé pour 2026
Taxe foncière bâtie	37,51 %	38.64 %
Taxe foncière non bâti	85.71 %	88.29 %
Taxe d'habitation	15.79 %	16.27 %

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

DOSSIER N° 5 - PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET PHOTOVOLTAIQUE

Délibérations N° 2026-25+26+28

Monsieur le Maire distribue aux élus un dossier comprenant les documents suivants pour chaque budget :

- présentation générale du budget 2026,
- détail des dépenses et des recettes pour les sections fonctionnement et investissement, par chapitres et par articles. Pour chaque budget, il détaille les comptes et donne toutes les explications utiles aux élus.

BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE :

Délibération N° 2026-25

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant les réunions de préparation du budget primitif qui se sont tenues,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal présenté par Monsieur Laurent VANTIN, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 par chapitre, sections fonctionnement et investissement et au niveau des chapitres et opérations pour l'investissement :

Section Fonctionnement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
023 – Virement section investissement	38 734.37 €	
011 – Charges à caractère général	289 758.00 €	
012 – Charges de personnel, frais assimilés	339 800.00 €	
014 – Atténuation de produits	30 000.00 €	
65 – Autres charges de gestion courante	77 237.00 €	
66 – Charges financières	50 000.00 €	
042 Dotation aux amortissements	5 038.00 €	
002- Résultat reporté		95 639.37
013 – Atténuation de charges		20 500.00 €
70 – Produits services, domaine et ventes diverses		97 000.00 €
73 – impôts et taxes		447 591.00 €
74 – Dotations et participations		144 437.00 €
76 – Produits financiers		3 300,00 €
75 – Autres produits de gestion courante		21 600.00 €
77 – Produits exceptionnels		500.00 €
TOTAL	830 567.37 € €	830 567.37 €

La section fonctionnement du budget primitif 2026 de la commune est équilibrée.

Section investissement :

CHAPITRES/ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
21 - Dépenses d'équipement 2025	74 500.00 €	
16 – Emprunts et dettes assimilées	84 103.46 €	
041 – Transfert études après travaux	15 200.00 €	
001 – Solde d'exécution reporté	132 185.84 €	
13 – Subvention d'investissement	37 917.07 €	
204- Pool routier	27 613.00 €	
RAR Dépenses 2025	22 542.00 €	
RAR Recettes 2024		273 809.00 €
10 – Dotation, fonds divers, réserves (sauf 1068)		20 000.00 €
13 – Subventions opérations d'investissement		28 914.00
27 – Créances sur autre collectivité		12 366.00 €
28041412-040 – Amortissement subvention RD 31		5 038.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement		38 734.37
203-041 – Transfert études après travaux		15 200.00 €
TOTAL	394 061.37 €	394 061.37 €

La section investissement du budget primitif 2026 de la commune est équilibrée.

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2026 ASSAINISSEMENT :*Délibération N° 2026-26*

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant les réunions de préparation du budget primitif qui se sont tenues,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026 du budget assainissement présenté par Monsieur Laurent VANTIN, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif assainissement pour l'exercice 2026 par chapitre, sections fonctionnement et investissement et au niveau des chapitres et opérations pour l'investissement :

Section Fonctionnement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
011 – Charges à caractère général	123 756.70 €	
65 – Autres charges de gestion courante	500.00 €	
66 – Charges financières		
67 – Charges exceptionnelles	2 000.00 €	
68 – Dotation aux provisions	1 000.00 €	
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	46 133.00 €	
002- Résultat reporté		98 848.70 €
70 – Produits services, domaine et ventes diverses		56 000.00 €
75 – Autres produits gestion courante		8 000.00 €
042 – Opération ordre transfert entre sections		9 541.00 €
77 – Produits exceptionnels		1 000,00 €
TOTAL	173 389.70 €	173 389.70 €

La section fonctionnement du budget primitif assainissement 2026 est équilibrée.

Section investissement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
23 - Opérations d'équipement 2025	191 901.00 €	
21 – matériel d'exploitation spécifique	55 000.00 €	
040 – Opération ordre entre sections	9 541.00 €	
001 – Excédent antérieur reporté		205 309.00 €
040 – Dotation amortissements		46 133.00 €
10 - FCTVA		5 000.00 €
TOTAL	256 442.00 €	256 442.00 €

La section investissement du budget primitif assainissement 2026 est équilibrée.

BUDGET PRIMITIF 2026 PHOTOVOLTAIQUE :*Délibération N° 2026-28*

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant les réunions de préparation du budget primitif qui se sont tenues,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026 du budget photovoltaïque présenté par Monsieur Laurent VANTIN, Maire,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif photovoltaïque pour l'exercice 2026 par chapitre, sections fonctionnement et investissement et au niveau des chapitres et opérations pour l'investissement :

Section Fonctionnement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
011 – Charges à caractère général	6 016.15 €	
012 – Charges personnel	3 500.00 €	
66 – Charges financières	4 000.00 €	
023 – Virement section investissement	6 100.00 €	
042 – Opération ordre entre sections	8 300.00 €	
002- Résultat reporté		10 566.15 €
70 – Produits services, domaine et ventes diverses		14 000.00 €
042 – Opération ordre transfert entre sections		3 350.00 €
TOTAL	27 916.15 €	27 916.15 €

La section fonctionnement du budget primitif photovoltaïque 2026 est équilibrée.

Section investissement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
16 – Emprunts et dettes	11 050.00 € €	
011 – Solde investissement 2025	5 315.15 €	
040 – Opération ordre entre sections	3 350.00 €	
021 – Virement section exploitation		6 100.00 €
040 – Opération ordre transfert entre sections		8 300.00 €
10 - FCTVA		5 315.15 €
TOTAL	19 715.15 €	19 715.15 €

La section investissement du budget primitif photovoltaïque 2026 est équilibrée.

DOSSIER N° 6 – SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

Délibération N° 2026-24

Le budget primitif de la commune de Préserville pour l'année 2026 ayant été adopté, il convient de voter le détail des subventions allouées aux associations :

COMITE DES FETES DE PRESERVILLE	3500.00 €
A.C.C.A DE PRESERVILLE	200.00 €
A.G.P DE PRESERVILLE	500.00 €
CHEMINS CROISES	400.00 €
TENNIS CLUB DE PRESERVILLE	500.00 €
CULTURE EN SCENE - THEATRE	400.00 €
FNACA	150.00 €
LAURAGAIS FOOTBALL CLUB	100.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2525.00 €
TOTAL	8275.00 €

Monsieur Marc DESSERRE, en sa qualité de Trésorier du Comité des fêtes, et Monsieur Damien LABAUME, en sa qualité de Trésorier de l'A.C.C.A de Préserville, s'abstiennent pour ce vote.

Après avoir procédé au vote, les élus décident d'allouer aux associations les sommes indiquées ci-dessus.

DOSSIER N° 7 – RENOVATION BATIMENT/ATELIER COMMUNAL « LA FORGE »

Délibération N°2026-21

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Daniel PELISSE pour présenter ce dossier.

Celui-ci rappelle aux élus que le bâtiment communal situé 21, Route de Lauzerville à Préserville nécessite une restauration afin d'assurer la sécurité des usagers : toiture, électricité, ouvertures...

Une opération d'investissement N° 266 a été votée pour un montant total de 70 000.00 € TTC sur le budget primitif 2026 de la commune.

Demeurant l'urgence et après avoir étudié plusieurs propositions, il propose d'accepter les devis suivants :

- Devis N° DC7065 – Société PASTRELEC d'un montant de 15 899.91 € HT, soit 19 079.89 € TTC,
- Devis N° DC7066 – Société PASTRELEC d'un montant de 1 181.25 € HT, soit 1 417.50 € TTC,
- Devis N° DC0373 – THOMAS Pierre d'un montant de 30 794.52 € TTC,
- Devis N° 934 – STORENOV d'un montant de 9 937.11 € HT, soit 11 782.53 € TTC

Pour cette opération d'investissement, un devis n'a pas été réceptionné à ce jour pour l'isolation et sera présenté à un prochain conseil municipal.

Monsieur PELISSE propose de demander l'aide du Conseil Départemental pour la rénovation de ce bâtiment.

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

DOSSIER N° 8 – ACHAT DE PETIT MATERIEL : VALIDATION DES DEVIS ET DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Délibération N°2026-22

Monsieur le Maire indique aux élus que pour un bon entretien de la commune, il est nécessaire d'acquérir une tronçonneuse et un souffleur.

Une opération d'investissement N° 267 a été votée sur le budget primitif 2026 de la commune pour un montant de 1 500.00 € TTC.

Après avoir étudié plusieurs devis, il propose de valider la proposition N° DC001000 de la société CARAMAN VERT d'un montant de 1 250.00 € HT, soit 1 500.00 € TTC et de demander l'aide du Conseil Départemental.

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

DOSSIER N° 9 – QUESTIONS DIVERSES

Laurent VANTIN :

- il faut nommer un élu référent pour représenter la mairie auprès des différentes associations : Mr Marc DESSERRE se propose,

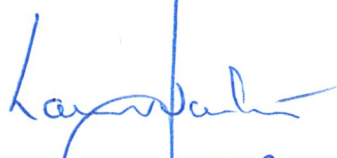
Leticia SEBASTIAN :


- prochaines séances cinéma :
 - Mercredi 27 Mai 2026: « compostelle »
 - Mercredi 24 Juin 2026 : « mauvaise pioche »

- *François PECHMEJA :*

- éclairage public : réflexion sur les horaires de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 H 37


A Préserville, le 31-06-20
Laurent VANTIN
Maire de Préserville


Pierre LUX
Secrétaire de séance